

Le CESE a adopté son avis " REACh et la maîtrise du risque chimique : un bilan positif, un outil à améliorer "

SÉANCES PUBLIQUES

PUBLIÉE LE 14/01/2020

Saisine liée : [REACH ET LA MAÎTRISE DU RISQUE CHIMIQUE : UN BILAN POSITIF, UN OUTIL À AMÉLIORER](#)

L'avis "[REACH et la maîtrise du risque chimique : un bilan positif, un outil à améliorer](#)", rapporté par [Catherine Tissot-Colle](#), au nom de la [section de l'Environnement](#) présidée par [Anne-Marie Ducroux](#) a été adopté avec 146 voix pour, 2 abstentions, 0 contre.

[Téléchargez l'avis](#)

[Téléchargez la fiche communication](#)

Dix ans après sa création, le règlement européen REACh, acronyme anglais signifiant « Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques », doit aujourd'hui répondre à l'enjeu majeur de santé publique et d'environnement pour les entreprises comme pour les particuliers, qu'est la maîtrise des risques liés aux substances, mélanges et produits chimiques.

REACh a institué un renversement de la charge de la preuve, en obligeant les entreprises, qu'elles soient productrices, importatrices ou utilisatrices d'une substance, à déposer un dossier d'enregistrement pour chaque substance à l'Agence européenne des produits chimiques.

De par une analyse centrée sur la gouvernance, le CESE pointe les forces et les points d'amélioration du dispositif REACh.

La séance a débuté par la présentation du bilan de l'avis "[L'agriculture urbaine : un outil déterminant pour des villes durables](#)" rapporté par [Pascal Mayol](#) et [Etienne Gangneron](#) au nom de la [section de l'Agriculture de la pêche et de l'alimentation](#)